



La CGE et la CNIL signent une convention de partenariat

21 décembre 2011

Pierre Tapie, président de la Conférence des Grandes écoles (CGE) et Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ont signé, le 13 décembre, une convention de partenariat afin d'améliorer la connaissance et l'application des principes « informatique et libertés » au sein des grandes écoles.

Cette convention permettra notamment l'organisation conjointe d'actions de sensibilisation et de formation auprès de tous les acteurs concernés : élèves, corps enseignant, personnels administratifs. Elle permettra aussi de développer les enseignements et la recherche sur des thématiques intéressant la protection des données personnelles. La place grandissante des données personnelles dans l'économie du numérique et l'importance croissante des questions de responsabilité sociale des entreprises militent en effet pour que cette problématique de la vie privée ait toute sa place au sein des grandes écoles.

Cette convention prévoit ainsi :

- de promouvoir la désignation de Correspondants Informatique et Libertés (CIL) au sein des grandes écoles. Actuellement, parmi les 216 écoles membres de la CGE, déjà 41 ont désigné des CIL ;
- de recenser les cursus en relation avec la protection des données personnelles et de la vie privée ;
- d'identifier les besoins de formation « informatique et libertés » et d'élaborer des contenus spécifiques à l'attention des responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) et des correspondants informatique et libertés des grandes écoles ;
- d'inciter enseignants et élèves à réaliser, en partenariat avec la CNIL, des études et des recherches proches des thématiques suivies par la CNIL (par exemple les smartphones, les réseaux sociaux, l'internet des objets, la biométrie...)

Un comité de pilotage conjoint assurera le suivi de l'exécution de la convention.

Contact CNIL : Elsa TROCHET etrochet@cnil.fr (01 53 73 22 48)

Contact CGE : Sophie SUIVRE sophie.suivre@cge.asso.fr (01 46 34 77 61)